

COMMUNE DE PUILBOREAU

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de Mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents : Messieurs et Mesdames, Alain DRAPEAU, Maire, Martine RICHARD, Marcel TRUCHOT, Nicole ROUCHÉ, Hervé DE BLEECKER, Bernadette MARCHAIS, Marc LE MÉNER, Adjoint, Guy DANTO, Corinne MARSH, Evelyne GENTET, Frédérique LETELLIER, Jérôme CATEL, Brigitte BESNARD, Sylvaine MARTIN, Didier PROUST, Marcel BURGEOT, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCOME, Karine POIRIER, Maurice GALERNEAU, Anne-Michèle MAREC, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Sabine GERVAIS (pouvoir à N. ROUCHE)
M. Olivier NERRAND (pouvoir B.BESNARD)
M. Mickaël TONDUT
M. Michaël FOUCHIER
M. Stéphane ROBINET (pouvoir à J. ROCHETEAU)

Absents : Mme Catherine ROY
M. Benjamin BLOT
M. Christian GUEHO

Secrétaire de séance : M. Marc LE MÉNER

Secrétaire auxiliaire : M. Pascal RAUTUREAU

Date de convocation : 27 Février 2019

OBJET : APPROBATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019

Rapporteur : A. DRAPEAU

En l'absence de communication par les services fiscaux des bases 2019, la prévision du produit de fiscalité directe a été approchée en appliquant seulement le pourcentage de revalorisation inscrit à la loi de finances, soit + 2,20 % (hormis pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, appréciée à la baisse).

Il est proposé de maintenir les taux communaux de l'année 2018. Il en résulterait le produit suivant :

En euros	Bases Prévisionnelles 03/2018	Taux 2018	Bases 2019 reval. LFI	Taux 2019	Produit 2019
Taxe d'habitation	8 599 000	7,88 %	8 788 178	7,88 %	692 508
Foncier bâti	8 684 000	22,76 %	8 875 048	22,76 %	2 019 960
Foncier non bâti	52 100	41,66 %	51 687	41,66 %	21 532
Total				2 734 000	

M. GALERNEAU observe que la revalorisation des bases, à hauteur de + 2,20%, est importante et supérieure à l'inflation qui s'élève à + 1,8%. Cette revalorisation, qui intervient certes dans un contexte de baisse de la D.G.F., va procurer à la commune un produit supplémentaire conséquent. Le mouvement des gilets jaunes a rappelé que la pauvreté augmente.

Aussi, M. GALERNEAU, rappelant qu'avec la réforme on ne peut pas toucher à la taxe d'habitation, propose de baisser le taux de foncier bâti à 21,62% et le taux de foncier non-bâti à 39,57%.

Monsieur le Maire rappelle que les taux communaux n'ont pas évolué depuis 2014, qu'ils sont très bas et que l'équilibre du budget communal doit être assuré. Par ailleurs, l'incidence sur la feuille d'imposition de chaque contribuable serait minime.

M. GALERNEAU demande que sa proposition soit mise au vote.

A. DRAPEAU répond que la proposition de M. GALERNEAU peut être débattue mais que c'est sa proposition de maintien des taux qui est soumise aux voix.

D. PROUST estime qu'il convient en effet de soumettre d'abord cette proposition de maintien et que, selon le résultat, une autre proposition pourrait être confrontée au vote.

J. ROCHETEAU demande que l'incidence financière d'une telle baisse des taux soit estimée avant toute décision.

Après calcul des services, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les baisses proposées par M. GALERNEAU réduiraient le produit fiscal de 103 000 €.

Le Conseil Municipal, (votent contre : M. GALERNEAU et A.M. MAREC ; s'abstiennent J. ROCHETEAU + pouvoir de S. ROBINET, L. FRANCOME et K. POIRIER)

approuve les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7,88%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,76%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,66%

Ce produit sera imputé à l'article 73111 du budget primitif 2019.

OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Rapporteur : A. DRAPEAU

Monsieur le Maire présente, dans un premier temps, les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui s'équilibre à 3 700 166,84 €. Il commente notamment les principales dépenses et recettes et rappelle que chacun a reçu le projet de budget dans son intégralité.

Puis, Alain DRAPEAU présente la section de fonctionnement dont les dépenses et les recettes sont équilibrées à 6 290 555,23 €. Le virement à la section d'investissement sera de 1 337 402,14 €, soit à un niveau jamais atteint jusqu'alors.

Répondant à J. ROCHETEAU, A. DRAPEAU précise que l'opération 208 « Future Mairie » correspond en fait à l'actuelle mairie et que les dépenses prévues pour l'aménagement du triangle des Brandes concernent des études de sol, des frais de géomètres, les indemnités et honoraires des architectes.

J. ROCHETEAU demande ce qu'il en est de la vente de la maison prévue à hauteur de 300 000 €.

Monsieur le Maire répond que le notaire a organisé des visites mais que la vente aux enchères n'est pas encore planifiée et que la cession devrait intervenir dans le premier semestre.

J. ROCHETEAU s'interroge sur le logement concerné par la caution de 830 € et rappelle sa demande de communication de la liste des logements loués et les recettes qui en résultent.

A. DRAPEAU répond qu'il s'agit du logement situé près de l'école maternelle.

Répondant à M. GALERNEAU, M. TRUCHOT, Adjoint, précise que le dossier de vidéo-protection devrait aboutir cette année. Des devis sont en cours pour équiper les bâtiments et abords suivants : Ecole maternelle, Ecole élémentaire, Maison de l'Enfance, Salle Filippi, salle polyvalente.

Répondant à M. GALERNEAU, Monsieur le Maire confirme que les indemnités d'élus supportent bien des charges patronales.

A la demande de J. ROCHETEAU, B. MARCHAIS, Adjointe précise que la somme de 1 500 €, versée par le Département pour le centenaire du 11 novembre en 2018 n'est plus d'actualité cette année.

Monsieur le Maire présente ensuite les budgets annexes du logement social, des lotissements du Vallon, des Charmes et des Violettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte les budgets 2019 suivants (avec les affectations de résultats ci-après mentionnées) qui s'équilibrent de la façon suivante :

☞ le budget principal (par 18 voix pour ; votes contre de la part de J. ROCHETEAU + pouvoir de S. ROBINET, K. POIRIER, L. FRANCOME ; abstentions de M. GALERNEAU et Mme MAREC) à

- 6 290 555,23 € en section de fonctionnement avec une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2018 à l'article R 002 à hauteur de 933 778,93 €. Le virement au profit de la section d'investissement s'élève à 1 337 402,14 €

- 3 700 166,84 € en section d'investissement avec reprise du déficit 2018 de 56 852,47 € et une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2018 à l'article R 1068 d'un montant de 800 000,00 €.

☞ le budget annexe logement social (par 18 voix pour ; abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de S. ROBINET, K. POIRIER L. FRANCOME, M. GALERNEAU et Mme MAREC) à

- 12 806,25 € en section de fonctionnement avec une reprise de l'excédent 2018 de 6 271,05 € à l'article R 002

- 37 776,62 € en section d'investissement avec une reprise de l'excédent 2018 de 33 325,62 € à l'article R 001

☞ le budget annexe du lotissement Le Vallon par 18 voix pour ; abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de S. ROBINET, K. POIRIER L. FRANCOME, M. GALERNEAU et Mme MAREC) à

- 383 410,00 € en section de fonctionnement avec une reprise de l'excédent 2018 de 187 415,72 € à l'article R 002

- 191 700,00 € en section d'investissement

☞ le budget annexe du lotissement les Charmes par 18 voix pour ; abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de S. ROBINET, K. POIRIER L. FRANCOME, M. GALERNEAU et Mme MAREC) à

698 728,02 € en section de fonctionnement avec une reprise de l'excédent 2018 de 661 218,02 € à l'article R 002

- 37 500,00 € en section d'investissement

☞ – à l'unanimité – le budget annexe du lotissement Les Violettes qui ne comporte aucune prévision de dépenses ou recettes.

OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : A. DRAPEAU

Le 12 mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera invité à approuver le budget primitif 2019 élaboré pour être équilibré en section de fonctionnement à 77 575,20 € et à 2 830,20 € en section d'investissement.

L'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une subvention communale de 68 489,84 € que le Conseil Municipal est invité à approuver.

J. ROCHETEAU observe, qu'à l'examen du compte administratif 2018 et du projet de budget 2019 du C.C.A.S. qu'elle a demandé et obtenu avant cette réunion, une subvention plus importante qu'en 2018 est sollicitée alors qu'un excédent de 3 585 € est dégagé fin 2018.

M. RICHARD, Adjointe, répond que cette subvention se justifie par l'augmentation des charges de personnel. En effet, la mise à disposition d'un personnel communal est portée de 30 à 50 % de son temps de travail. Par ailleurs, il convient de faire également face à la baisse de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de S. ROBINET, L. FRANCOME, K. POIRIER, M. GALERNEAU et A.M. MAREC)

- décide d'attribuer la somme de 68 489,84 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2019

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du budget communal 2019.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PUILBOREAU ET L'ASSOCIATION RUGBY CLUB DE PUILBOREAU

Rapporteur : A. DRAPEAU

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001 - 495 du 6 juin 2001 disposent qu'une autorité administrative qui attribue une subvention annuelle de plus de 23 000 € doit conclure, avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association Rugby Club Puilboreau, devant percevoir 27 200 € + 5 347 € de dotation de mise en propreté, soit 32 547 € au total est concernée par cette disposition.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet a été adressé à chacun.

M. GALERNEAU demande si, conformément aux dispositions de l'article 4 de cette convention, l'association a fourni son budget et ses comptes.

A. DRAPEAU répond que cela a été fait au moment des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

OBJET : REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE TRANCHE N°5 – MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : H. DE BLEECKER

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le devis du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural relatif à la modernisation de l'éclairage public dans le cadre de la tranche n°5 du programme de requalification du Cœur de Ville (Rue de La République devant la Mairie) ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet :

- Dossier EP291-1173 : Etudes, réseaux souterrains,, modification de l'existant, mise en œuvre foyers et candélabres, fournitures lumineuses. Cette prestation est chiffrée à 97 014,40. Après la participation du S.D.E.E.R, la somme restant à la charge de la Commune s'élèvera à 48 507,20 € à rembourser en cinq annuités.

H. DE BLEECKER précise que ce devis est différent de celui adressé avec la convocation. En effet, le S.D.E.E.R. y a ajouté deux mats, oubliés dans la première estimation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de M. GALERNEAU et A.M. MAREC)

- approuve la réalisation de ces travaux

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis ci-joint ainsi que les conventions à intervenir

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communaux des prochaines années.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Rapporteur : A. DRAPEAU

L'association UNASACEM sollicite la mise à disposition des terrains et des vestiaires de football pour l'organisation d'une manifestation sportive le samedi 18 mai prochain. Cette association a pour but de promouvoir le sport au sein de l'Aviation Civile et de Météo France par l'organisation de compétitions et de rassemblements, la participation à des épreuves sportives organisées par des entités extérieures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet et dont le projet est joint à la présente délibération.

OBJET : PACTE EUROPEEN FINANCE CLIMAT – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Faisant suite à la présentation par Matthieu BRENAUT du Pacte Européen Finance Climat, préalablement à la séance du 6 février, le Conseil Municipal est invité à émettre un vœu de soutien à cette démarche.

Monsieur le maire précise en effet qu'en application des dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » qui existe entre les engagements des États et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2 degrés, et si possible en-dessous de 1,5 degré. Le réchauffement climatique provoquera des phénomènes catastrophiques (sécheresse, canicules, inondations, ouragans ...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines, et la mort de millions de personnes. Il ne concernera pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il si des centaines de millions d'hommes et de femmes seront contraints de quitter leur terre natale, devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons tous, c'est la Paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui sont en jeu. Nous sommes donc appelés à réduire drastiquement et rapidement nos émissions de gaz à effet de serre. Alors que le Président des États-Unis a décidé de retirer son pays de l'Accord de Paris au nom de l'emploi étatsunien, l'Europe doit maintenant démontrer au monde qu'il est possible de diviser par 4 à 5 ses émissions de gaz à effet de serre tout en créant massivement des emplois. Comment financer le gigantesque chantier qui permettrait de tenir nos engagements ? Le problème est le même dans tous les pays. Un projet dénommé le Pacte européen Finance-Climat a été rendu public le 7 décembre 2017. Il était d'emblée soutenu par 150 personnalités venues de 12 pays et de sensibilités très variées(1).

Dans le cadre du grand débat lancé par Angela Merkel et Emmanuel Macron sur la refondation de l'Europe, les signataires de cet appel demandent solennellement aux chefs d'État et de Gouvernement européens de négocier au plus vite un Traité européen, qui assurerait pendant trente ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique sur le territoire européen et renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, en particulier avec l'Afrique et le pourtour de la Méditerranée. Ils souhaitent que soit créée une Banque du Climat, filiale à 100 % de la Banque Européenne d'Investissement. Grâce à cette Banque, chaque État membre disposerait d'une enveloppe de financements à taux 0 correspondant à 2 % de son PIB, chaque année pendant 30 ans, pour financer des investissements publics et privés directement liés à la lutte contre le dérèglement climatique. L'Appel demande également que soit créé au niveau européen un Budget climat doté chaque année de 100 milliards, pour financer un Plan Marshall pour l'Afrique et la Méditerranée, financer une politique de recherche ambitieuse et financer une bonne partie des travaux que devront faire les particuliers, les entreprises et les collectivités, en plus des prêts à taux 0. Pour financer ce budget européen, plusieurs pistes sont proposées : taxe Carbone, Taxe sur les Transactions financières, Contribution de 3 à 5 % sur les bénéfices.

Et si l'Europe était la dernière chance pour sauver le climat ? Et si le Climat était la dernière chance pour sauver l'Europe, pour redonner du sens à un projet européen qui a réellement besoin d'une refondation ?

Notre commune est déjà engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte Finance-Climat nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal de PUILBOREAU soutient l'appel pour un Pacte Finance-Climat et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

(1) Lancé à l'initiative de Jean Jouzel, climatologue et membre de l'Académie des Sciences, et de Pierre Larrourou, l'Appel est soutenu aussi bien par Laurence Parisot, ancienne Présidente du Medef, que par Rudy de Leeuw Président de la Confédération européenne des Syndicats, par le Prince Albert II de Monaco, Jean-Pierre Raffarin, Jean-Marc Ayrault, Benoit de Ruffray PDG d'Eiffage, Monseigneur Bruno-Marie Duffé qui travaille avec le Pape François sur ces dossiers, Guy Arcizet ancien Grand Maître du Grand Orient, Enrico Letta ancien Président du Conseil italien, Pedro Sanchez nouveau Président du gouvernement espagnol, Denis MacShane ancien Ministre des Affaires européennes de Tony Blair, Karl Falkenberg ancien directeur de l'Environnement à la Commission européenne, Pascal Lamy ancien DG de l'OMC, Romano Prodi ancien Président de la Commission... Il est soutenu aussi par l'Association des Maires Ruraux de France et l'Association des Petites Villes.

Les présentes délibérations sont certifiées exécutoires compte tenu de la réception au contrôle de légalité et de la publication (affichage en Mairie) le 13/03/2019.

Le 13 Mars 2019
Le Directeur Général des Services
P. RAUTUREAU